

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 décembre 2017

Madame,

Par courrier réceptionné le 27 novembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 203 17 00018, déposée par Monsieur Didier TALPE pour un changement de destination d'un bâtiment agricole d'une surface de 1270,39 m² sur le territoire de la commune de GERMIGNY-L'EVEQUE.

Le projet prévoit la transformation d'une ancienne étable en 9 logements répartis sur deux étages.

Le POS de la commune de BARCY est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet impliquant un changement de destination d'un bâtiment agricole, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

La commission s'est réunie le 21 décembre 2017 et a examiné ce projet.

La commission a rendu un avis favorable sur ce permis de construire, entraînant un changement de destination d'un bâtiment agricole, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le projet tend à revaloriser un bâtiment agricole délaissé au centre du village.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées

Madame Sylvie MORNON
Direction de l'Aménagement Urbanistique et du Développement Durable
Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
B.P. 227
77107 Meaux Cedex

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Meau
Laurent BEDU